

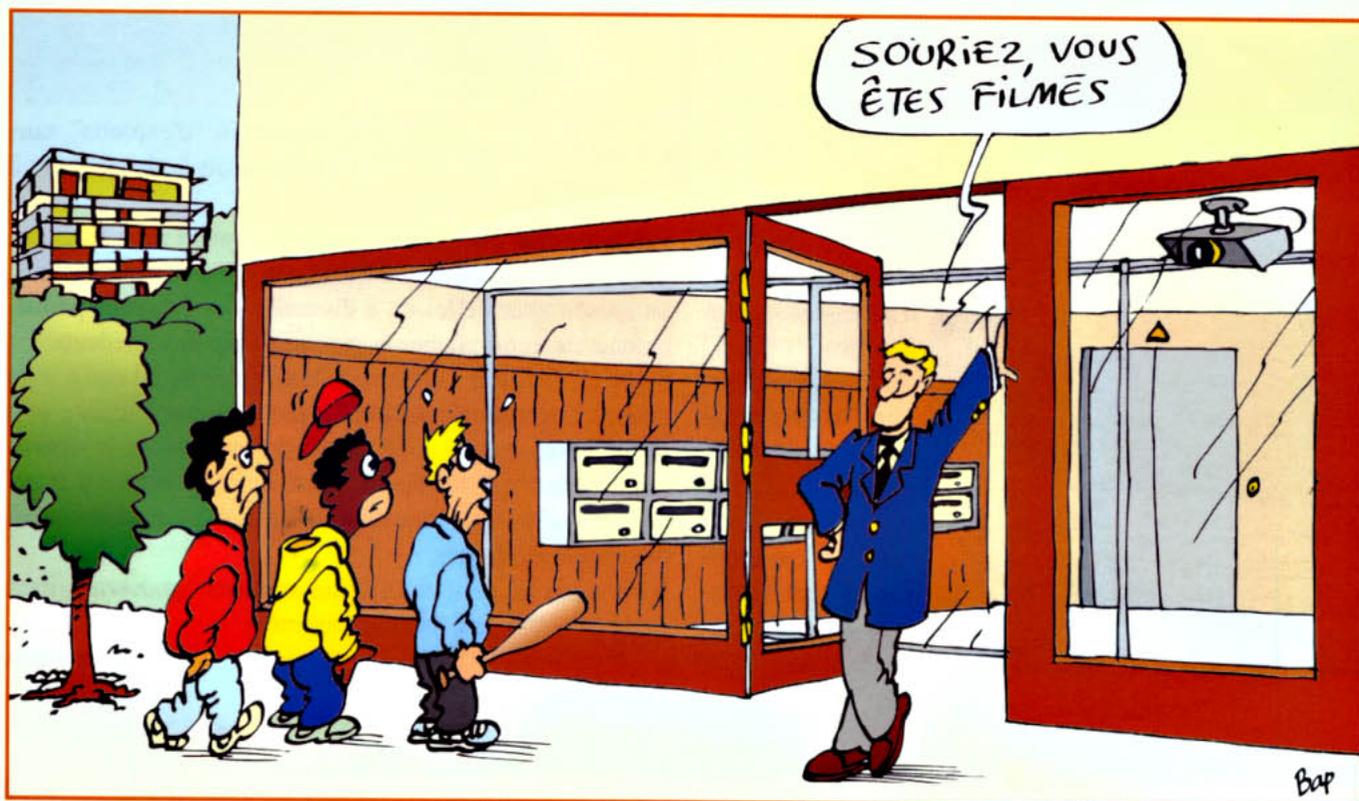
La lettre de

PARLY



BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS

VIGILANCE ET SERENITE



Pas de sécurité sans solidarité

Depuis toujours la copropriété de Parly 2 a parmi ses objectifs prioritaires la sécurité des personnes et des biens.

Les efforts conjoints des polices nationale et municipales ainsi que le travail de proximité de nos intendants, par exemple, font en sorte que Parly 2 ne vit pas dans le climat du Bronx !...

S'il arrive qu'une personne seule soit victime d'une agression, que le Centre Commercial subisse une effraction par véhicule bélier et que les vols de véhicule soient courants hélas !, il ne faut cependant pas céder à la psychose du tout sécuritaire.

Mais le refus de la psychose n'exclut pas la vigilance...

C'est pourquoi le Conseil Principal aidé de la Commission Technique travaille sur plusieurs projets.

La vidéo-surveillance bien maîtrisée -en particulier pour ce qui concerne le contrôle des enregistrements d'images- renforcerait la sécurité dans les immeubles même s'ils sont déjà équipés de digicodes.

La mise en place de gardiens dépendants de la copropriété paraît aujourd'hui souhaitable, sachant qu'il n'y aura jamais un surveillant par véhicule et par entrée d'immeuble.

Que chacun se rassure ! Parly 2 va bien et il n'est pas question de transformer l'ensemble immobilier en un camp retranché comme cela se passe parfois

aux Etats-Unis.

Enfin, gardons bien à l'esprit qu'à la base de toute réflexion sur ce sujet, repose le principe de solidarité et la responsabilité citoyenne. Tout témoin a le devoir de porter secours à la victime. Pour aider à appréhender un malfaiteur, il n'est nullement besoin d'être assermenté. A Parly 2, la qualité de vie doit se poursuivre grâce à l'amélioration et au renforcement des moyens de prévention mais aussi de la prise en compte par chacun de ce qui se produit à ses côtés.

Pas de sécurité sans solidarité.

Michel PRADAUD



Assemblée Générale : la cogénération sur la bonne voie

(A lire en page : 8)

VIGILES : DE L'HISTOIRE ANCIENNE...

Ce ne serait pas un phénomène exceptionnel, les plus anciens Parlysiens se souviennent certainement que, dès 1968, Parly 2 s'était doté d'une structure de surveillance qui comprenait quatorze gardiens en uniforme équipés de chiens. En comparaison avec la situation que nous connaissons aujourd'hui, force est de constater qu'il se passait bien peu de choses dans ce Parly 2 qui sortait de terre et conservait encore un air campagnard. C'est pour quoi le Conseil d'Administration avait décidé, dans le début des années 1970, de supprimer cette prestation.

Si des vigiles maîtres-chiens sont à nouveau à l'ordre du jour, ce n'est pas pour faire face à une délinquance galopante, mais pour éviter que ne s'accroissent certains désagréments tels que vols d'accessoires automobiles, "tags" qui dénaturent l'environnement ou dégradations d'installations communes. Il faut que les quelques vandales et sauvages qui ont tendance à considérer



le Parly 2 nocturne comme un terrain "d'exploits" sans risque, sachent qu'ils ne seront plus seuls à visiter Parly 2 la nuit.

Précisons que ces maîtres-chiens n'auraient pas vocation à se substituer aux Polices Nationale et Municipales, mais, en liaison avec celles-ci, à dissuader ces éléments perturbateurs de venir gâcher la qualité de vie des résidents.

Faute de décision suffisante l'Assemblée du 20 mai n'a pu obtenir l'accord nécessaire. Le projet de surveillance sera repris après consultation des représentants de la copropriété. Les objectifs, les modalités et les périodes d'intervention seront de nouveau à définir et probablement davantage explicités.

Il n'y a pas de péril en la demeure, mais "gouverner, c'est prévoir"; alors gouvernons ensemble.

Pierre GIBON

L'INTENDANT : UN ROLE "D'ALERTE"

Par sa parfaite connaissance du site et des personnes qui vivent dans la résidence dont il a la charge, l'intendant apporte sa contribution à la sécurité. Cependant, il convient de préciser que sa fonction n'inclut aucune action de "police", il n'a ni la formation requise, ni le pouvoir d'intervention directe.

Assermenté, son autorité se limite, dans l'enceinte de la résidence, à l'application des termes du règlement de copropriété. Son action dans le domaine de la sécurité est basée sur l'observation, l'analyse de situations qui semblent anormales et, si nécessaire, l'appel aux services de police.

Son rôle est "d'alerter" et non "d'intervenir".



LES CLEFS D'APPARTEMENTS...

Certains résidents confient leurs clefs à l'intendant de leur résidence. Il est bon de rappeler que la Convention Collective qui régit la fonction de l'intendant ne lui fait pas obligation de prendre cette responsabilité, dans le cadre de son contrat de travail.

En revanche, rien ne lui interdit de rendre ce service, en tant que personne privée, mais, ni la copropriété, ni le Syndic ne sont parties dans les accords pris entre le résident et Monsieur ou Madame X.

A noter que, lorsque Monsieur ou Madame X est absent, son remplaçant ne peut avoir accès aux clefs des résidents.

POLICES NATIONALE ET MUNICIPALES....

La police municipale du Chesnay est composée de dix-sept gardiens (deux chiens complètent cet effectif) avec à sa tête le Brigadier Chef Jacques DORET. Patrick DECALF, Directeur de la sécurité, nous explique : *"des rondes régulières sont effectuées, généralement par patrouille de trois ou quatre"*.

L'équipement comprend trois véhicules et deux motos.

Patrick DECALF participe au recrutement des personnels qui n'ont rien de commun avec l'image caricaturale de cow-boys constituant une sorte de brigade musclée.

Les policiers municipaux passent un concours suivi d'un stage de six mois. Bien sûr, ils s'entraînent beaucoup et pratiquent les sports de combat. Des exercices spécifiques sont organisés pour l'entraînement des chiens.

De plus, les règles de conduite, de mora-

le et de tenue sont très rigoureuses, la sélection au recrutement est exigeante. Plusieurs policiers détiennent un DEUG, deux d'entre eux ont fait les beaux-arts et sont artistes peintres.

Sur la sécurité en ville et à Parly 2 en particulier, Patrick DECALF se veut plutôt rassurant. S'il est vrai que les parkings souterrains inspirent quelque méfiance, il n'y a pas eu d'agression déclarée depuis six ans. Un seul individu, récemment identifié, a réalisé soixante-dix % des tags, bien sûr il y a les vols de véhicules, les stationnements sur les accès pompiers, les démarcheurs abusifs.

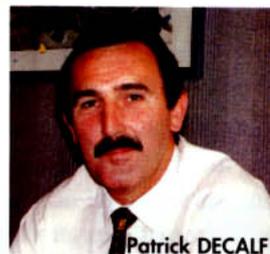
Si les policiers municipaux pratiquent un excellent îlotage, il demeure nécessaire que chacun accumule les obstacles favorisant la sécurité des biens : portes blindées, loggias verrouillées, digicode. Dans ce cadre, la vidéo-surveillance

convenablement maîtrisée dans un cadre global peut apporter un complément appréciable.

Aujourd'hui, toutes les populations réclament une sécurité accrue et même s'il ne peut y avoir un policier derrière chaque personne, le gardiennage complémentaire - grâce à l'utilisation de vigiles - ne peut que renforcer les mesures existantes.

Patrick DECALF conclut sur un nécessaire partenariat entre polices nationale, municipales et résidents, représentés souvent par les intendants qui font un relais efficace.

Propos recueillis par : Michel PRADAUD



Patrick DECALF

A ROCQUENCOURT

En dépit de sa taille modeste, la commune de Rocquencourt dispose également d'une police municipale. Quatre agents la com-

posent, qui effectuent rondes pédestres ou mobiles, de jour comme de nuit. Leurs bureaux sont situés en Mairie. On peut

joindre en urgence les policiers municipaux de Rocquencourt au **06 07 60 13 05**

Jean-François PEUMERY

INTERVIEW DU COMMISSAIRE PRINCIPAL ERIC DRAILLARD



Eric DRAILLARD

Le secteur de Parly 2 représente pour les policiers du commissariat central de Versailles un des sites sur

lequel ils exercent une surveillance accrue. Bien que les données statistiques ne soient pas supérieures aux autres endroits de la circonscription, la présence du Centre Commercial, d'ensembles résidentiels de qualité rendent le secteur de Parly 2 comme une cible potentielle pour les délinquants. En effet le flux permanent de population que connaît cette circonscription nécessite une attention soutenue de tous les acteurs qui participent à la sécurité.

Protéger son appartement, son véhicule, s'intéresser à son voisinage, cela doit constituer un réflexe quotidien de la part des résidents. Faire appel à la police par le biais de l'appel 17 ou s'adresser au bureau de police du Chesnay dans une situation d'urgence, de flagrant délit, de détresse est également le moyen de participer à la sécurité en facilitant l'arrestation de voleurs,

d'auteurs de cambriolages et d'agressions. De plus, une surveillance s'exerce spécifiquement sur l'ensemble immobilier et le Centre Commercial.

Naturellement, les gardiens d'immeubles, les surveillants et vigiles, les services de police, mes collaborateurs et moi-même restons à l'écoute, et sommes prêts à répondre à leur attente et à leur donner des conseils.

Enfin se superpose à ces acteurs de sécurité ceux en charge du service public, à savoir les polices municipales et la police nationale, en l'occurrence les polices municipales du Chesnay et de Rocquencourt et le commissariat central de Versailles avec un bureau de police situé dans cette même ville.

Outre les moyens humains traditionnels d'un service de police le commissariat central de Versailles, dans un contexte d'effectifs difficile, a réussi depuis quelques semaines à affecter au bureau de police du Chesnay deux nouveaux fonctionnaires de police. Ce renfort a permis de doubler les patrouilles d'une part et d'autre part d'assurer une ouverture du bureau du lundi au samedi. Dans le même esprit les horaires de

prises de service ont été décalés le mercredi afin qu'une présence soit assurée le mercredi jusqu'à 22 h 30.

Le recrutement récent des jeunes adjoints de sécurité dont la mission prioritaire demeure la police de proximité concrétise et concrétisera peu à peu cette volonté de rapprocher la police nationale des attentes du public. Actuellement deux adjoints ont rejoint le bureau de police du Chesnay et on peut espérer que dans les mois prochains cet effectif augmentera.

En tout état de cause ces renforts doivent permettre une couverture géographique plus étoffée de Parly 2 et des contacts plus nombreux à l'occasion des patrouilles qui demeurent essentiellement à pied.

Si la sécurité repose sur les hommes et ses structures, elle ne saurait être envisagée sans des supports techniques. Aussi, la vidéo-surveillance utilisée à l'évidence dans les cadres légaux participe à la sécurité.

La sécurité est l'affaire de tous, elle constitue un enjeu permanent dans notre vie quotidienne.

Propos recueillis par : Michel PRADAUD

VIDEO-SURVEILLANCE : RESPECT DE LA VIE PRIVEE...

Afin de dissuader les éventuels agresseurs et auteurs de vol par effraction, les habitants de plusieurs résidences ont montré un vif intérêt pour une surveillance de l'accès de leurs immeubles au moyen de caméras vidéo.

Cette idée a reçu un accueil partagé au sein du Conseil Principal. Les opposants se sont essentiellement préoccupés du respect de la vie privée pour les uns, de la légalité d'une telle installation pour les autres.

Le projet a été confié à la commission technique pour étudier l'aspect technique et la possibilité de protéger la vie privée d'une part, et a été soumis à un avis juridique d'autre part. (Voir ci-après).

Concernant la réalisation d'une telle installation, il n'est pas question de fixer des caméras dans les entrées des immeubles avec des écrans installés chez l'intendant ou au service gérance.



La solution recherchée devrait permettre d'identifier les personnes à l'entrée des immeubles par des caméras dont les images numériques, horodatées, seraient cryptées et stockées sans aucune possibilité de visualisation directe. Ce système permettrait de conserver les images une quinzaine de jours environ.

En l'absence d'événements particuliers, les images les plus anciennes se trouveraient effacées par les plus récentes.

En cas de délit, vol, agression, et suivant une procédure à définir, dépôt de plainte à la police par exemple, ces images pourraient être visionnées au moyen d'un dispositif dont le code d'accès au décryptage serait détenu par des personnes assermentées, afin d'éviter tout risque de lecture abusive.

Ce projet sera présenté au Conseil Principal, afin qu'il soit enrichi de la discussion qu'il ne manquera pas de susciter. Naturellement, il sera voté par résidence, il faudra adopter un système unique sur l'ensemble de Parly 2, afin de bénéficier des meilleurs conditions de prix et d'acquiescer un seul système de visualisation.

Affaire à suivre...

Michel TEXIER

QUELQUES REPERES AU SUJET DE LA LOI...

La video-surveillance est régie par l'article 10 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 (d'orientation et de programmation relative à la sécurité) et le décret n°96-926 du 17 octobre 1996.

Il en ressort que toute installation d'un système de vidéo-surveillance fait l'objet d'une autorisation donnée par le préfet du département après avis d'une commission départementale présidée par un magistrat du siège. Elle peut concerner les entrées d'immeubles collectifs en tant que "lieux (...) ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol" (art. 10 II alinéa 2 de la loi). La loi prohibe la visualisation des intérieurs des habitations et, de façon spécifique, celle de leurs entrées.

La demande d'autorisation est accompagnée d'un dossier technique comprenant notamment les modalités de l'information du public, celle-ci devant être "claire et permanente". Elle comporte également "la désignation de l'autorité ou de la personne responsable" (art. 10 II alinéa 3 de la loi) dont est pourvu tout système de vidéo-surveillance et tous renseignements utiles sur les personnes qui seront susceptibles de visionner les images. L'autorisation fixe le délai maximum de conservation des enregistrements, qui ne peut excéder un mois, hors le cas d'une enquête judiciaire.

Le non-respect des dispositions légales en la matière est assorti de sanctions pénales (trois ans d'emprisonnement et 300 000 Francs d'amende, art. 10 VI de la loi).

Jacques HOSSAERT

VOIES DE PARLY 2 :

NON AUX OCTROIS ET AUX PRIVILEGES !



Nombreuses sont les voies de Parly 2 classées "privées, ouvertes à la circulation publique".

Cela signifie que bien que propriétés privées, parties communes générales de Parly 2 placées sous la responsabilité du Conseil Principal, elles sont libres à la circulation publique.

Périodiquement, quelques Parlysiens expriment le vœu de fermer ces voies afin d'en réserver l'usage aux seuls riverains, voire aux seuls propriétaires de parking jouxtant ces voies; les raisons invoquées sont souvent très louables, telle la sécurité des enfants.

Les raisons profondes sont presque toujours la lutte contre le stationnement sauvage sur "leur" place de parking privé. Ce problème se règle facilement avec un "stop park", si l'on accepte de

descendre de voiture pour le mettre en place ou le baisser.

Les raisons qui conduisent le Conseil Principal à refuser les fermetures de voies sont de quatre ordres :

Administrative :

la fermeture de telles voies nécessite un déclassement, ce qui requiert l'autorisation municipale et départementale.

Cette autorisation est souvent refusée.

Réglementaire : le règlement de copropriété impose un vote à l'unanimité pour changer la destination d'une partie commune.

Dans le cas d'une voie qui serait fermée pour être destinée à l'usage de quelques copropriétaires, voire d'une ou deux résidences, il s'agit bien en fait d'une annexion d'une partie commune générale par quelques copropriétaires, ce qui exige un vote à l'unanimité de l'ensemble des copropriétaires pour ne pouvoir être contesté.

Même votée à la double majorité article 26 (50 % des copropriétaires et deux tiers des tantièmes), un seul copropriétaire de Parly 2 pourrait demander l'annulation d'une telle décision de plein droit.

Pratique : dans la quasi totalité des cas, les voies de Parly 2 desservent les entrées des immeubles. En cas de fermeture, comment résoudre l'accès aux immeubles des véhicules de police nationale, polices municipales, pompiers, SAMU, médecins, infirmières, taxis, livreurs, visiteurs et résidents ayant à décharger des objets encombrants ?

La gêne engendrée serait telle, que rapidement les voies ainsi fermées devraient être ré-ouvertes pour éviter les plaintes des résidents concernés.

Ethique enfin, si le Conseil Principal cautionnait une seule demande de fermeture de voie, ce serait assurément six, dix, quinze demandes qui seraient déposées l'année suivante.

Le souci permanent du Conseil Principal est de conserver l'harmonie de Parly 2 et la bonne gestion des parties communes au bénéfice du plus grand nombre.

Michel TEXIER



Vigitel®

INSTALLATION & MAINTENANCE
Société habilitée A.P.S.A.D. (N° 99 - 84)

21 ans d'existence et d'expérience

ALARME - VIDÉO - TÉLÉSURVEILLANCE
CONTROLE D'ACCÈS - DÉTECTION INCENDIE
COFFRES-FORTS - ARMOIRES IGNIFUGÉES

SERVICE COMMERCIAL

TÉL. 01 39 55 88 44 - FAX 01 39 66 91 13

TÉLÉSURVEILLANCE

TÉL. 01 39 55 99 99 - FAX 01 39 55 98 50

ILE-DE-FRANCE

24-28, rue Pottier - 78150 LE CHESNAY

VAL DE LOIRE

84, rue des Carmes - 45000 ORLEANS

PARLY PRATIQUE...

ENTRETIEN DE LA ROBINETTERIE

L'eau coûte de plus en plus cher : économisons là !
Un robinet qui laisse un goutte à goutte, une chasse d'eau qui ne cesse de couler, et ce sont des mètres cubes d'eau qui sont gaspillés.

TOUTES les résidences bénéficient d'un contrat d'entretien collectif de la robinetterie qui a été confié à la société **AQUAGEST**.

PROPRIETAIRES ET LOCATAIRES : CE SERVICE EST GRATUIT

En cas de besoin d'intervention, il suffit d'en faire la demande à votre intendant. La prestation est limitée à la distribution d'eau froide et d'eau chaude jusqu'aux robinets. Les défaillances éventuelles du système d'écoulement des eaux usées restent à la charge du propriétaire.



COMPTEURS D'EAU INDIVIDUELS

L'eau devenant de plus en plus chère, pourquoi n'y a-t-il pas de compteurs individuels d'eau chaude et d'eau froide à Parly 2 ?

L'installation de distribution d'eau dans les immeubles a été réalisée de façon à éviter de faire courir des tuyaux tout le long de l'appartement. Aussi n'existe-t-il pas un seul mais plusieurs points d'arrivée d'eau dans un appartement de Parly 2. Certains appartements en comptent jusqu'à six. Ainsi, ce sont près de 40 000 compteurs qui seraient nécessaires à Parly 2, leur lecture et le traitement individuel des consommations coûteraient plus cher que l'économie escomptée. Soyons donc solidaires et disciplinés, économisons l'eau, ne laissons pas les chasses d'eau et les robinets fuir et signalons toute fuite à nos intendants pour une intervention rapide d'**AQUAGEST**.



ADOUCCISSEURS D'EAU COLLECTIFS

L'eau étant très calcaire dans notre région, pourquoi n'installons-nous pas des adoucisseurs d'eau collectifs par immeuble ou par résidence ?

L'eau chaude est déjà traitée pour éviter les dépôts calcaires dans les canalisations et corps de chauffe des sous-stations, elle s'appelle "eau chaude sanitaire". Attention il est déconseillé de l'utiliser pour la cuisson des aliments.

L'eau froide ne peut être traitée par un adoucisseur collectif à résine pour des raisons sanitaires, parce qu'elle peut être utilisée pour la cuisson des aliments (Réglementation de la D.A.S.S.).

PITIE POUR LES CANALISATIONS DE CHAUFFAGE

Beaucoup de résidents semblent avoir oublié ou ignorent que le chauffage des appartements est assuré par des canalisations noyées dans l'épaisseur des planchers et plafonds. En effet, nous constatons qu'à la suite des travaux effectués par des "bricoleurs" ou des entreprises, les canalisations de chauffage sont, de plus en plus souvent, victimes de percements qui entraînent une inondation des appartements, un arrêt de l'installation et des frais de réparation qui sont souvent à la charge du responsable des désordres.

LE MARBRE

En entretien usuel, il se lave avec du savon noir ou un détergent suivi d'un rinçage abondant, et peut être ciré à la cire blanche.

Pour les sols, on peut aussi le cristalliser aux moyens de produits spéciaux et d'un polissage à la machine.

ORIGINE DE LA TACHE

Jus de fruits rouges
Vin
Stylo bille
Encre
Vernis
Huiles, graisses
Cambouis
Peinture à huile
Rouille
Acides

PRODUIT A UTILISER

Acétone
Eau de Javel ou Permanganate de Soude
Alcool à 90°
Jus de Citron puis Eau de Javel
Acétone ou Ether
Benzine ou Trichloréthylène
Benzol
Diluant à peinture
Acide Oxalique (droguerie)
Ammoniaque puis rinçage abondant

SERVICE D'ECOUTE ET D'ACCUEIL

L'appel lancé dans le dernier numéro de La Lettre de Parly 2 a été suffisamment entendu pour que le service commence à fonctionner.

Dans un premier temps, deux permanences seront tenues chaque mois :

Le premier mardi, de 14 h à 15 h 30

Le troisième samedi, de 10 h à 11 h 30 dans les locaux du Conseil Syndical Principal de Parly 2, au Centre Commercial (porte Notre Dame).

Les permanences débuteront en juin, selon le calendrier suivant :

Samedi 19 juin de 10 h à 11 h 30

Mardi 6 juillet de 14 h à 15 h 30

et, après interruption estivale, reprendront à compter du :

Mardi 7 septembre de 14 h à 15 h 30



Chantal PITROU

Toute personne souhaitant prendre contact avec la permanence pour demander un conseil ou faire part d'une situation pourra s'y présenter ou la contacter par téléphone au **01 39 55 31 11**, les jours et heures où elle sera tenue.



Dans les mois à venir, La Lettre de Parly 2 informera ses lecteurs de l'activité de leur Service d'Ecoute et d'Accueil.

**N'hésitez pas à contacter :
le Service d'Ecoute et d'Accueil**



Compagnie **G**énérale des **P**eintres **G**roupés
102, avenue Jean JAURES - 94851 IVRY-SUR-SEINE

Tél. 01 49 87 45 50
Fax. 01 49 87 45 59



Peinture - Ravalement - Isolation thermique des façades
SA au capital de 3 360 000 F.

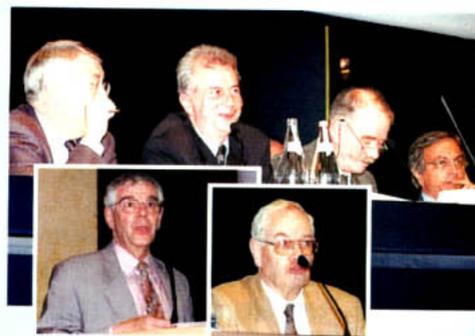
Assemblées Générales :

20 mai 1999

S.A.I.C. le Chesnay-Trianon

Comme en 1998, l'Assemblée a été ouverte vers 18 h 30, sous la présidence de M. BOULENGER. Toutes les résolutions présentées au suffrage des actionnaires ont été adoptées à une large majorité, l'Assemblée s'est achevée à 20 h.

Nombre total d'actions : 2 640 652 - Présents ou représentés : 1 279 287



		POUR	CONTRE	ABSTENTION	RESULTAT
1 ^{ère} résolution	Approbation des comptes de l'exercice 1998	1 244 227	27 230	7 830	Adoptée
2 ^{ème} résolution	Rapport spécial du Commissaire aux comptes	1 248 173	25 276	5 838	Adoptée
3 ^{ème} résolution	Budget prévisionnel de l'exercice 2000	1 229 099	42 457	7 731	Adoptée
4 ^{ème} résolution	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. BOULENGER	1 239 839	32 047	7 401	Adoptée
5 ^{ème} résolution	Autorisation de mise en vente des actions de M. MARDON	1 193 673	61 948	23 666	Adoptée
6 ^{ème} résolution	Pouvoir pour formalités	1 228 840	37 592	12 855	Adoptée

Syndicat des copropriétaires du Chesnay-Trianon

La séance s'est ouverte à 21 h 30, après une présentation du site "Internet Parly 2" par M. POIRIER et M. SAUVEE et un exposé de M. CHENAUD, Directeur Général de la Société des Centres Commerciaux, sur les projets d'évolution du Centre Commercial principal. Le nombre des présents et représentés est en légère progression par rapport à 1998.

Nombre total de tantièmes : 3 980 000 - Présents ou représentés : 2 311 067 soit 58,1 %.

		POUR	CONTRE	ABSTENTION	NULS	RESULTAT
1 ^{ère} résolution	Approbation des comptes 1998	2 264 827	7 825	38 415	-	Adoptée
2 ^{ème} résolution	Quitus au Syndic	2 251 317	14 360	45 390	-	Adoptée
3 ^{ème} résolution	Budget de l'exercice 2000	2 179 142	39 284	91 830	811	Adoptée
4 ^{ème} résolution	Renouvellement du mandat du Syndic	2 248 095	21 382	41 590	-	Adoptée
5 ^{ème} résolution	Maintien du compte bancaire séparé	2 266 826	10 675	33 566	-	Adoptée
6 ^{ème} résolution	Non-constitution de provision spéciale	2 249 990	18 386	42 691	-	Adoptée
7 ^{ème} résolution	Réalisation d'une cogénération	2 211 810	35 109	63 738	410	Adoptée
8 ^{ème} résolution	Répartition des effectifs	2 191 053	51 901	68 113	-	Adoptée
9 ^{ème} résolution	Pouvoir à chaque Syndicat Secondaire	2 237 122	31 593	42 352	-	Adoptée
10 ^{ème} résolution	Mandat au Club Ars	2 239 815	18 259	52 993	-	Adoptée
11 ^{ème} résolution	Mandat au CSP	1 716 655	376 689	216 832	891	Rejetée
12 ^{ème} résolution	Résolution Pré-Catelan					Cette résolution portant sur la surveillance a obtenu une large majorité relative insuffisante pour être adoptée Retirée de l'ordre du jour en cours de séance par le Conseil Syndical Secondaire

Avant le vote de la septième résolution ayant pour objet la réalisation d'une cogénération sur Parly 2, les membres de l'Assemblée ont suivi, avec un vif intérêt, l'exposé de M. MARCILLE, de la Commission Energie et visionné les documents et graphiques qui étayaient ses propos. Au cours du débat qui s'est ensuite engagé, les membres de la Commission et le représentant du Conseil de la copropriété, M. BEAUFILS, ont été amenés à apporter de nombreuses précisions tant techniques que financières sur l'ensemble du dossier.

Suite au vote largement favorable à ce projet, les travaux commenceront dès cet été, pour que la date du 1^{er} novembre 2000, prévue pour inaugurer cette nouvelle installation, soit respectée et que la copropriété puisse bénéficier, dès l'hiver 2000, des économies qui découleront de la cogénération. L'Assemblée qui s'est déroulée dans une ambiance sereine et constructive s'est achevée dès 0 h 50, malgré le nombre important de résolutions qui lui ont été soumises.

Pierre GIBON

RENCONTRE AVEC LES MAIRES...

Dans le cadre des relations entretenues entre la copropriété et les municipalités, le Conseil Principal a consacré sa réunion du 25 mars aux sujets relevant de la commune. Cette séance a permis aux présidents et délégués des résidences de dialoguer en toute liberté avec les maires des deux villes, Le Chesnay et Rocquencourt : Philippe BRILLAULT et Guy SALADIN étaient venus en compagnie de leurs premiers adjoints, Daniel HIGOIN et Jean-François PEUMERY. Parmi les nombreux thèmes évoqués au cours de cette soirée, celui de la sécurité publique a plus particulièrement retenu l'attention des participants.



De nombreuses questions, relatives à la circulation et au stationnement, à la signalisation et à la communication, à l'urbanisme et à l'environnement, ont été évoquées à la faveur d'un dialogue aussi courtois que fructueux. Si bien que d'un commun accord, il a été décidé de renouveler ce types d'échanges...

LE CENTRE COMMERCIAL A 30 ANS...

Réalisé sur les principes architecturaux en vigueur il y a trente ans, en ce qui concerne sa première partie, à savoir, peu de lumière naturelle, tons et matériaux des années 1960, conception introvertie privilégiant surtout les mails intérieurs et les vitrines commerciales, puis pour l'extension sur les nouveaux principes il y a douze ans; tons plus froids, matériaux neutres, le Centre Commercial de Parly 2 fait aujourd'hui l'objet d'une étude de rénovation d'ensemble afin de mieux s'adapter aux attentes et aux exigences de la clientèle.



De nouveaux parkings (parking des Comtesses de 530 places ont été mis en service fin 1998). Dans le projet de la FNAC c'est 500 nouvelles places qui sont prévues.

L'offre qualitative et spécifique de Parly 2 doit être confortée par des améliorations tant au niveau de l'accueil et du bien être qu'au niveau du confort d'achat de la clientèle qui, ne l'oublions pas est, de jour en jour,

plus exigeante, face à une concurrence de plus en plus accrue.

Cela suppose une desserte du site aisée, des accès mieux organisés, des parkings en nombre suffisant, bien éclairés et sécurisants, une plus grande ouverture du Centre vers l'extérieur, des mails agréables baignés de lumière naturelle, de la végétation, des espaces d'accueil et de repos, des services à la clientèle...

Dans cet esprit, et sur la base des réflexions et des recommandations de la S.C.C., les copropriétaires du Centre Commercial ont lancé une consultation auprès d'architectes urbanistes en vue d'établir un grand projet de rénovation, restructuration de Parly 2. L'objectif étant de disposer fin 1999 d'une approche globale de réorganisation, de développement et de rénovation du site du Centre Commercial Parly 2 à moyen terme.

Jean-Louis CHENAUD



INTERNET : LES BREVES DE PARLY 2.COM

Nombre d'accès mensuel en 1999 sur le Site Web de Parly 2

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
5 972	5 774	14 308	11 999

Quelle progression ! Fête de l'Internet oblige... mais aussi ouverture de la rubrique "Boutiques" du centre Commercial.

Les pages les plus visitées :

Les Boutiques (Centre Commercial) suivies des Cartes postales (les résidences) et les News des résidences.

Nouveau service à votre disposition : "Squares et Résidences" dans la rubrique News. N'hésitez pas à y apporter votre contribution !

www.parly2.com

Louis SAUVÉE



Forum

- Résidence publique du 3 mai - Sandrine 07 17 99 06/599 (1)
- Non au bouquet de la place de Jean - Bernard 24 46
- Carnet de certains vols... - GROS porteur 22 21 31 04
- Rec. Proposition de certaines vols... - Autre gros per
- Bernardette - jardins publics et halte garderie 06 57 42 03
- R. Bernadette - HUBERT 22 27 00 04/599 (2)
- R. Bernadette - Bernadette 07 01 21 06/599
- R. Bernadette - Hubert 22 31 43 06
- R. Hélène garderie - Corinne 22 34 54 03/599 (3)
- Tennis de Golf de Parly 2 - Julien 20 03 36 26/599 (4)
- R. Tennis de Golf de Parly 2 - Julie 22 35 02 04/599
- Detournage de la piscine de Jean - Enocore HUB 16 17 28 15
- R. Detournage de la piscine de Jean - abdo 22 28 46
- R. Detournage de la piscine de Jean - Bernard 06 41 11
- A quel jour la Mairie - abdo 10 29 46 25/599 (1)
- R. A quel jour la Mairie - Etienne 13 08 15 25/599
- Akhen la Mairie - Jean Bernard 22 25 25 24/599 (3)
- Stationnement mariage à Parly 2 - Guy 13 13 17 24/599 (1)
- R. Stationnement mariage à Parly 2 - Bongi 22 41 11
- La suite de nos réunions amica - Etienne 07 22 34 24/599
- R. La suite de nos réunions amica - Thierry 13 46
- Scandaleux - Roger 16 34 37 22/599 (2)
- R. Scandaleux - Yvel 16 33 43 01/599 (3)
- R. Scandaleux - Patrick 10 32 30 26/599 (3)
- Etat de l'entretien PL - Arnaud 08 48 11 20/599 (1)
- R. Etat de l'entretien PL - ROR 07 56 24 22/599 (3)
- Déla de convocation aux assemblées générales des copropriétaires 10/3/99 (1)
- R. Déla de convocation aux assemblées générales des copropriétaires 10/3/99 (1)
- R. Déla de convocation aux assemblées générales des copropriétaires 10/3/99 (1)
- R. Déla de convocation aux assemblées générales des copropriétaires 10/3/99 (1)
- Notre agenda - Arnaud 22 21 15 19/599 (3)
- Microfilm d'age - Erik Mergelot 18 26 44 06/599 (1)
- R. Microfilm d'age - Cyber-intendant 17 01 23 13
- Suppléments - Jujo 06 50 40 06/599 (2)
- R. Suppléments - Cyber-intendant 12 03 11 18/599
- R. Suppléments - Jujo 16 57 22 18/599 (3)
- Que fais donc la Mairie - Bernard 06 46 08 03/599 (2)
- R. Que fais donc la Mairie - Akhe 07 16 25 18/599 (1)
- R. Que fais donc la Mairie - Cyber-intend
- Etape de son carnet de St martin - Alain 08 38 18 03/599 (2)
- R. Etape de son carnet de St martin - Manrice 07 03
- R. Etape de son carnet de St martin - Cyber
- Copropriété BSNARD 09 20 08 11/299 (3)
- Cable internet - Mars 21 08 16 26/599 (2)
- R. Cable internet - Cyber-intendant 07 29 14 27/1
- R. Cable internet - vandenbergh 18 29 14

Nom:

E-Mail:

Sexe:

Dialoguez sur le forum du site !

FETES... FETES... FETES...

- Les résidences Dauphine Pré-Catelan et Longchamp se réunissent au Club piscine le **samedi 26 juin à partir de 20 h.**

Buffet - Musique

Participation : 60 Frs par personne

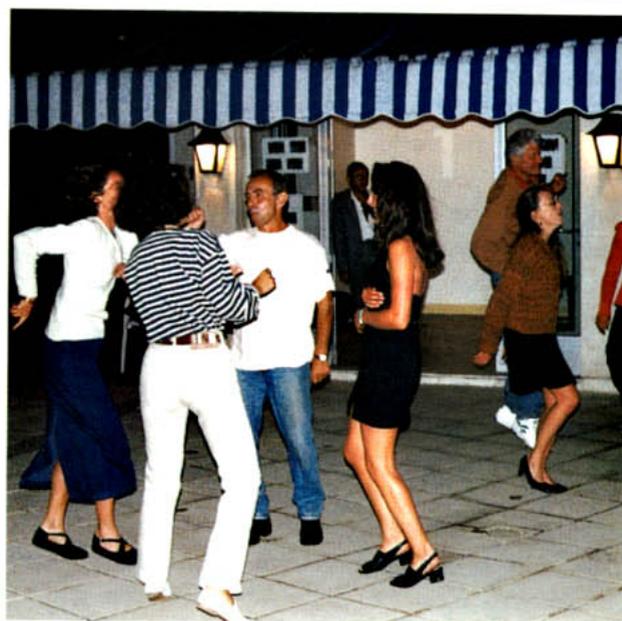
Renseignements : auprès des Présidents et Intendants de chaque résidence.



- Après l'organisation d'un pot d'amitié le 18 juin, les résidences La Muette et Louvre organisent une soirée Buffet, le **samedi 25 septembre** à la piscine Concorde.

Renseignements : J. PIERESCHI (La Muette)

C. GRATEAU (Louvre)



PETITE FOLIE...

Qu'on se rassure ! La façade décorée n'a rien à voir avec un palmarès de concours de balcons fleuris, comme il en existe ici ou là... Présentée comme l'exemple du mauvais goût, cette décoration tient davantage de la jungle amazonienne que du jardin à la française. Un sacré capharnaüm que les riverains aimeraient voir disparaître de leur vue ! Une petite "folie" sans doute, mais pas au sens que l'on prêtait à ce terme aux siècles précédents...

C L U B ARS

CENTRE CULTUREL DE PARLY 2

Le croirez vous, l'année est pratiquement finie alors que nous avons l'impression de la commencer...

La distribution des prix aux élèves va avoir lieu et les professeurs constatent que presque tous méritent un prix d'excellence et d'assiduité : bravo à tous !

A ce jour, il nous est encore difficile d'annoncer avec tous les détails le programme de l'année 1999-2000. Mais on peut déjà dire que les activités continueront et qu'en plus nous avons des projets nouveaux qui devraient avoir un grand succès. Voyons ceux au point.

POUR LES JEUNES :

Travaux manuels en couture : fini les adultes qui ne peuvent recoudre un bouton, mais fini aussi les exercices ennuyeux qui consistent à coudre des alignements de points ne pouvant servir à rien !

Pour les 8-10 ans : les enfants réaliseront de façon personnalisée des objets (par exemple housse pour une boîte de kleenex) et des vêtements cousus (gilet, etc.).

Pour les 11-15 ans : les jeunes apprendront à confectionner leurs vêtements personnalisés.

Atelier d'arts plastiques sur le thème du Château de Versailles pour les 9-13 ans :

Pendant une année les enfants vont s'initier à l'histoire de "notre"

Château (il faut se rappeler qu'à partir de 1966 les promoteurs de Parly 2 le "vendaient" avec les appartements !). Ils apprendront à mieux connaître son histoire et sa vie. Ils réaliseront des maquettes et des décors, des fontaines et des jardins, des meubles et des costumes...

Atelier anglais pour les CE1-CE2 et CM1-CM2

Vivre l'Europe passe par une meilleure compréhension des pays qui nous entourent. Une façon efficace d'y contribuer est d'initier dès que possible nos enfants à la langue anglaise. C'est ce que nous proposons aux CE1-CE2 et CM1-CM2 de façon vivante à base de jeux, de chansons, de situations.

ET POUR LES ADULTES :

Atelier d'abat-jour : vous apprendrez à fabriquer vos propres abat-jour, soit rigides (tissus ou papiers collés sur polyphane), soit en couture (froncés, plissés, romantiques, etc.).

Histoire de l'art : des cours (histoire du mobilier français), **des conférences** (sur des sujets très divers : un mardi après-midi par mois).

Informatique : de nouveaux ordinateurs, de nouvelles formules, de nouveaux cours dans la journée et en soirée.

A partir du 15 juin, vous pourrez venir voir l'exposition des travaux des ateliers adultes et jeunes; vous pourrez faire des pré-inscriptions ce qui vous permettra de mieux choisir vos horaires et de mieux gérer votre rentrée. Les inscriptions continueront les deux dernières semaines de septembre, les cours reprenant à partir du 1^{er} octobre. La brochure du Club sera dans toutes les boîtes aux lettres début septembre avec les tarifs. Nous sommes à votre disposition dès maintenant pour répondre à vos questions.

Permanences : Lundi au vendredi :

10 h à 12 h. & 14 h à 18 h.

Résidence Auteuil-Trocadéro
Le Chesnay

☎ / Fax. : 01 39 54 43 47

Email: Club.Ars@Wanadoo.fr

Jacques CAULIER - Françoise LERIDON



GARADES G1 DE L'AVENUE DUTARTRE...

Une confusion de signature s'étant glissée dans le dernier numéro de La Lettre de Parly 2, un copropriétaire nous prie d'apporter la précision suivante :

"Monsieur Emile BETTAN tient à préciser qu'il n'est ni l'auteur ni le signataire de cet article paru dans le numéro 38 de février 1999 de La Lettre de Parly 2. Toutefois il n'en conteste nullement les termes qui annulent ceux alarmistes parus dans le numéro 103 de janvier 1999 d' "Événements - Nouvelles du Chesnay".

CPH
IMMOBILIER

VENDRE, ACHETER, LOUER,
faire GERER votre bien

ACHAT
VENTE
LOCATION
GESTION

C'est bientôt l'été, et tous ces derniers mois, CPH Immobilier a fait visiter de nombreux appartements sur Parly 2.

Avec vous, locataires, les taux d'intérêts ayant baissé, nous avons trouvé l'appartement qui vous correspond et vous êtes devenus propriétaires.

Un petit bonjour en passant au CPH Immobilier et vous prenez la décision d'acquérir un appartement plus grand.

Une visite à CPH Immobilier, votre appartement est devenu trop grand vous le vendez pour un plus petit.

Et vous qui investissez, CPH Immobilier vous trouvera l'appartement qui sera loué et géré par nos soins.

CPH Immobilier est indissociable de Parly 2, car votre résidence c'est notre histoire.

Vous avez envie de nous rencontrer, venez-nous rendre visite ou contactez-nous :



AGENCE DE PARLY 2 "SIEGE"

2, avenue Charles de GAULLE
78150 Le Chesnay

Tél : 01 39 63 67 75 - Fax 01 39 55 54 94



AGENCE DE PARLY 2 "CENTRE COMMERCIAL"

Centre Commercial Parly 2
78150 Le Chesnay

Tél : 01 39 55 48 00 - Fax : 01 39 55 54 94

3615 : CPH IMMO

www.parly2.com/parly2/vivre/immo.html

Email: cph@calva.net

La Lettre de Parly 2

Éditée par l'Association **PARLY.COM** :
Local Postal 376 - 78158 Le Chesnay cedex

Président : M. Pradaud, Directeur de la publication.

Vice-Président délégué : J.F. Peumery,
Directeur de la rédaction.

Ont également participé à la réalisation de ce numéro : J. Caulier, J.L. Chenaud, J. Hossaert, F. Leridon, P. Gibon, C. Pitrou, L. Sauvée, M. Texier.

Photos : N. Broquin, Centre Commercial de Parly 2, Club Ars, CPH Immobilier, J.F. Peumery, M. Pradaud, M. Texier.

Dessin humoristique : D. Lizambard.

GLOBAL GRAPH - 01 60 12 60 95 :
Création, maquette, réalisation, impression,
mise sous film de La Lettre.

Publicité C.G.P.G : C.G.P.G

Publicité CPH : CPH

Publicité ELYO : ELYO

Publicité VIGITEL : VIGITEL